



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

## Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies

**Mercredi 13 juillet (10 h-13 h)  
Salle de conférence 2  
Siège de l'ONU, New York**

### **Partenariats et coopération pour le développement : sont-ils au service des ODD ?**

La pandémie de COVID-19 a fait plus qu'aggraver les perspectives en matière d'ODD, creuser les inégalités, plonger des centaines de millions de personnes dans la pauvreté et provoquer une nouvelle vague d'instabilité économique et financière. Elle a également mis à l'épreuve les partenariats en faveur des ODD qui, dès le départ, étaient censés être le système de fonctionnement pour leur réalisation.

Les éléments fondamentaux des partenariats en faveur des ODD sont repris dans [l'ODD 17](#) : *Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser*. En raison de son rôle clé dans la mobilisation de ressources financières et d'autres types de ressources pour la réalisation des ODD, cet Objectif est le seul à faire l'objet d'un examen régulier à chaque session du Forum politique de haut niveau.

De manière générale, l'ODD 17 évoque au moins deux types de partenariats : le premier, le plus élémentaire, réunit les gouvernements, le secteur privé et la société civile aux niveaux national et mondial. Le second type de partenariat, peut-être plus ambitieux, vise une coopération pour le développement plus efficace entre les pays développés (partenaires de développement) et les pays en développement (pays partenaires).

L'ODD 17 se compose de 17 cibles touchant à divers domaines transversaux pour lesquels des partenariats sont nécessaires, de la collecte de données au commerce, en passant par les connaissances scientifiques et bien plus encore. Pour que les discussions soient faciles à gérer, le Forum parlementaire de cette année s'attardera sur trois cibles particulièrement pertinentes pour les parlements et essentielles au financement des ODD, à savoir la mobilisation des recettes nationales, l'aide au développement et les partenariats public-privé. Les discussions dans leur ensemble seront empreintes d'une attention toute particulière pour les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées.

#### **Mobilisation des recettes nationales**

Les recettes nationales, constituées principalement au moyen d'impôts, sont de loin le mécanisme de financement le plus important dont disposent les gouvernements et celui qu'ils contrôlent directement. Plus les pays en développement sont capables de générer des recettes par eux-mêmes, moins ils sont dépendants de l'aide et d'autres types d'appui extérieur. Malgré d'importantes avancées vers cet objectif, les pays en développement continuent de se heurter à des difficultés lorsqu'il s'agit de renforcer leurs cadres juridiques et leurs administrations fiscales afin de collecter des impôts auprès de différents acteurs privés, des grandes sociétés multinationales aux petites entreprises commerciales informelles. Il en résulte, entre autres, des budgets réduits pour répondre aux besoins des personnes pauvres et des plus vulnérables de la société.

La mobilisation des recettes nationales ne peut être améliorée sans une action mondiale beaucoup plus forte contre la fraude et l'évasion fiscales. Les partenariats multipartites tels que [l'Initiative fiscale d'Addis-](#)

[Abeba](#) engagent les partenaires de développement à investir au moins 441 millions d'USD (par an) dans des réformes fiscales propres à chaque pays, ainsi qu'à "faciliter la coopération internationale pour lutter contre les flux financiers illicites et l'évasion fiscale" par divers moyens.

Une coopération plus efficace est également nécessaire au niveau mondial pour éliminer les paradis fiscaux, où des milliers de milliards de dollars sont placés sans imposition, ou pour comprendre pleinement quels sont les revenus réels des entreprises multinationales et des particuliers fortunés afin de générer davantage de recettes publiques pour soutenir d'importants programmes publics et accroître les budgets d'aide. Le récent accord du G20 sur un taux minimum d'imposition des sociétés de 15 % est largement considéré comme insuffisant pour mettre un terme au nivellement par le bas de l'impôt sur les sociétés. Les demandes des pays en développement appelant à la création d'un organe fiscal des Nations Unies et de l'adoption d'une convention fiscale internationale qui rassemblerait enfin tous les intérêts et toutes les perspectives restent lettre morte.

## **L'aide au développement**

L'aide au développement, généralement appelée "aide étrangère", est depuis longtemps une source essentielle de financement du développement ainsi qu'une manifestation du partenariat entre pays développés et pays en développement. Cette aide est particulièrement importante pour les pays à faible revenu qui sont moins susceptibles d'attirer des investissements étrangers et d'autres flux externes, ainsi que pour les secteurs sociaux, tels que la santé et l'éducation, qui sont principalement financés sur le budget de l'État.

Hormis les financements d'urgence en rapport avec la COVID-19, les réfugiés et d'autres situations similaires, l'aide publique au développement (APD) de base reste bloquée à environ 0,33 % du PIB des pays donateurs, alors que l'engagement mondial est fixé à 0,7 %. Outre cet objectif quantitatif, un certain nombre d'autres engagements ont été pris pour accroître la *qualité* de l'aide afin d'améliorer considérablement les résultats sur le terrain et de tirer le meilleur parti de l'argent dépensé.

Dans le cadre du [Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement](#), auquel l'UIP participe, quatre principes clés d'une coopération pour le développement efficace ont été adoptés. Ces principes orientent aujourd'hui toute la structure de la coopération au service du développement : l'appropriation par les pays, l'accent mis sur les résultats, la transparence et la reddition de comptes, et les partenariats inclusifs. Dans la pratique, l'application de ces principes se traduit par des actions telles que le renforcement du contrôle parlementaire de l'aide au moyen du processus budgétaire, la prise en compte accrue de la dimension de genre dans les budgets nationaux, l'adoption de politiques d'aide globales, le déliement de l'aide des marchés publics des pays donateurs ou encore l'intégration de tous les acteurs concernés, y compris les parlements, dans les processus d'aide nationaux. Comme le montre [une récente enquête mondiale](#), la plupart de ces objectifs qualitatifs sont en deçà des objectifs fixés.

## **Partenariats public-privé**

Alors que les pays en développement sont confrontés à un déficit de financement en faveur des ODD estimé à plusieurs milliers de milliards de dollars, l'aide est de plus en plus utilisée non seulement pour apporter un appui direct aux programmes gouvernementaux, mais aussi comme un outil permettant de mobiliser des investissements privés. En s'associant à des acteurs privés grâce à des dispositifs de "financement mixte" et à d'autres types de partenariat public-privé (PPP), les gouvernements et les donateurs cherchent de plus en plus à attirer d'importants investissements en capital, provenant des marchés financiers mondiaux, des investisseurs institutionnels ou des entreprises multinationales, pour construire de grands projets d'infrastructure ou fournir des services publics tels que l'eau, l'assainissement et l'énergie.

Si les acteurs privés ont incontestablement un rôle à jouer dans le développement, les accords doivent être équitables. Dans le cas des partenariats public-privé, les risques s'accumulent très souvent de manière disproportionnée du côté des gouvernements. Ces risques comprennent celui que les services et infrastructures publics finissent par laisser de côté les communautés qui sont moins susceptibles d'être en mesure de payer les frais d'utilisation facturés par les fournisseurs privés, ou celui que le

gouvernement doit assumer des responsabilités si l'ensemble de l'investissement ne produit pas le rendement attendu par l'acteur privé.

Plus important encore, la tendance en faveur des PPP peut conduire à un changement de perspective par lequel le rôle du gouvernement en tant que fournisseur clé de biens publics essentiels au développement d'un pays est de plus en plus cédé au marché. Cette évolution peut avoir de profondes répercussions sur la redevabilité démocratique, car les acteurs privés sont principalement responsables vis-à-vis des actionnaires et non des citoyens. Le fait de compter trop lourdement sur les PPP peut également conduire à une redéfinition à la baisse du rôle de l'État, qui passerait du statut de garant des droits de l'homme à celui de simple régulateur des conditions du marché pour faciliter les investissements du secteur privé.

En ce qui concerne les parlements en particulier, une question majeure concernant les PPP porte sur les contrats par lesquels ils voient le jour. Ces contrats ont tendance à être complexes et difficiles à comprendre dans leurs diverses implications sans une expertise suffisante parmi les parlementaires. En outre, ils sont souvent signés et mis en œuvre par le gouvernement avec peu de contrôle parlementaire.

Compte tenu de ce contexte, le **volet principal** du Forum parlementaire de cette année s'articulera autour des questions suivantes :

- Comment les parlements peuvent-ils aider à réformer les régimes fiscaux nationaux et mondiaux afin qu'ils conduisent à des résultats plus équitables tout en générant davantage de recettes publiques pour le développement ?
- Comment renforcer le contrôle parlementaire de la coopération pour le développement conformément aux principes d'une coopération efficace pour le développement ?
- Comment les parlements peuvent-ils contribuer à garantir que les partenariats public-privé sont solides et qu'ils profitent effectivement à la population sans diminuer le rôle de l'État en tant que garant des biens publics ?

Un **deuxième volet** du Forum sera consacré à la présentation des résultats préliminaires de l'enquête menée cette année par l'UIP auprès des parlements des 45 pays qui se soumettent à un [examen national volontaire](#).